

PAR COURRIEL

Québec, le 14 mars 2025

**Objet : Votre demande d'accès à l'information du 5 mars 2025**

---

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 5 mars dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des renseignements ou des documents suivants :

- Date à laquelle les sites de recycleurs routiers énumérés ci-dessous ont cessé d'être actifs :

En réponse à votre demande, nous vous informons que le commerçant n'a jamais détenu un permis délivré par l'Office de la protection du consommateur. En ce qui concerne les autres sites de recycleurs routiers énumérés, sachez que les recherches effectuées dans notre système d'information en fonction des renseignements fournis ne nous ont pas permis d'identifier de commerçants pour lesquels nous détenons des informations.

Enfin, nous vous invitons à communiquer avec la Société de l'assurance automobile du Québec au sujet des permis dont l'annulation a été effectuée avant octobre 2015, car c'est cet organisme qui émettait alors les licences d'exploitation. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la responsable de l'accès aux documents de cet organisme.

**SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)**

Me Nathalie Jacques  
Directrice du Bureau de l'accès à l'information et  
de la protection des renseignements personnels  
333, boul. Jean-Lesage, local N-6-45, C.P. 19  
600, succ. Terminus  
Québec (QC) G1K 8J6  
Tél. : 418 528-4338  
Télec. : 418 528-6224  
[acces.information.PRP@saaq.gouv.qc.ca](mailto:acces.information.PRP@saaq.gouv.qc.ca)

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veillez agréer, \_\_\_\_\_, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Raphaël Amabili-Rivet  
Responsable de l'accès à l'information

p. j.